

Ms Charlina Vitcheva  
Direction générale des affaires maritimes et de la pêche  
Commission européenne  
Rue Josef II 99  
1000 Bruxelles  
Belgique

3 septembre 2021

### **Avis NSAC/CC EOS Réf. 16-2021**

#### **Avis du NSAC/CC EOS à la Commission sur le projet de règlement délégué sur le fonctionnement des conseils consultatifs**

*Ce document d'avis a été approuvé par consensus par les comités exécutifs du NSAC et du CC EOS le 3 septembre 2021.*

Chère Ms Vitcheva,

Nous tenons à remercier une nouvelle fois la Commission pour son approche inclusive et transparente de la modification du Règlement Délégué (UE) n° 2015/242 établissant les modalités de fonctionnement des Conseils Consultatifs dans le cadre de la Politique Commune de la Pêche. Bien que la plupart de nos préoccupations aient été exprimées lors de la réunion Inter-CC du 15 juillet, nous sommes heureux de vous fournir un aperçu écrit des principales questions soulevées par nos membres.

Nous constatons et apprécions la volonté de la Commission de prendre en compte nos suggestions et, lorsque cela est possible, de les inclure dans ses délibérations et dans la version finale de ses documents. Dans notre précédent courrier, nous avons exprimé notre préférence pour un modèle d'avis moins directif, voire aucun, et la Commission a entendu notre demande. C'est encourageant.

De la même manière, nous aimerions vous faire part de quelques réflexions quant à la proposition de modification de l'Acte Délégué mentionné, dont le délai a été généreusement prolongé par la Commission jusqu'au 10 septembre.

Premièrement, nous apprécions que le règlement délégué proposé spécifie qu'un président du CC peut provenir de l'extérieur des membres du CC et que dans le cas où le président est désigné parmi les représentants des organisations membres, au moins un des vice-présidents doit être désigné parmi les membres de l'autre catégorie à laquelle le président n'appartient pas. La proposition mentionne également que cela peut également s'appliquer aux groupes de travail,

NSAC Secretariat: **Tamara Talevska** - tel: +31 62 53 18 192, email: [tamarat@nsrac.org](mailto:tamarat@nsrac.org)  
Registered Office: Louis Braillelaan 80, 2719EK Zoetermeer  
NSAC Transparency Register ID: 91682404018-74

NWWAC Secretariat: **Mo Mathies** – tel: +353 1 2144 143, email: [mo.mathies@nwwac.ie](mailto:mo.mathies@nwwac.ie)  
c/o Bord Iascaigh Mhara, Crofton Road, Dun Laoghaire, Co. Dublin, Ireland  
NWWAC Transparency Register ID: 8900132344-29



lorsque cela est possible. Le CC EOS et le NSAC aimeraient souligner que le partage des postes de président et de vice-président entre les deux catégories est une pratique de longue date. Les règles de procédure du NSAC stipulent que les deux postes de vice-président du CC doivent être partagés entre les groupes de l'industrie et du OIG. Le CC EOS a également inclus ces deux dispositions dans son règlement intérieur révisé, approuvé le 1er juillet 2021. Bien que les CC conviennent que cela pourrait contribuer à une représentation plus équilibrée et aider à la recherche d'un consensus, nous préférons que le président et les vice-présidents provenaient du CC, car d'après notre expérience, cela augmente l'engagement des présidents respectifs.

Dans l'ensemble, nous tenons à souligner que, en ce qui concerne l'adhésion des OIG et leur participation aux CC, les propositions avancées par la Commission améliorent effectivement la structure administrative pour soutenir leur engagement. Cependant, nous pensons que davantage d'efforts sont nécessaires pour attirer des membres. Nous recherchons donc le soutien de la Commission pour attirer plus de membres et promouvoir le rôle des CC, qui devraient être reconnus comme plus bénéfiques pour les programmes de travail des membres que leur représentation directe auprès de la Commission. Dans l'ensemble, nous pensons qu'avoir une procédure efficace de retour d'information impliquant la Commission européenne et les groupes régionaux des États membres aiderait à assurer une collaboration constructive et à maintenir l'intérêt et la participation des membres en vertu du principe de régionalisation.

Nous apprécions également le travail de la Commission pour une meilleure définition des différentes catégories de parties prenantes, qui s'est avéré utile à bien des égards. Toutefois, dans d'autres cas, on a pu constater l'apparition de certaines complications qui pourraient s'avérer difficiles à surmonter. Pour ce qui est de la disposition stipulant que minimum/moins de 50% du financement doit provenir de l'un ou l'autre des groupes pour qu'ils soient correctement classés, nous nous demandons de quelle manière la Commission envisage que cela soit vérifié par les CC et si cette exigence est conforme à la législation sur la protection des données.

Nous remettons également en question la proposition de la Commission concernant la nécessité de dialoguer avec les parties prenantes en concurrence pour différentes utilisations de la mer, notamment pour la production et l'extraction d'énergie, le tourisme ou la conservation, en précisant que ces organisations devraient être classées dans la catégorie "Autres groupes d'intérêt". Une telle diversité d'organisations pourrait provoquer des conflits d'intérêts et des tensions au sein du groupe qui a jusqu'à présent œuvré dans un esprit de coordination. Cela rendrait le consensus plus difficile à atteindre et affaiblirait potentiellement nos recommandations. De plus, le fait d'autoriser ces organisations à faire partie des CC risque de compromettre l'intérêt pour la pêche sur lequel les CC sont basés. Il est important de noter que nos Règles de Procédure permettent déjà la présence d'observateurs (actifs) à toutes les réunions des CC et nous avons régulièrement eu recours à cette possibilité afin de nous tenir informés des dernières évolutions dans les domaines de l'éolien en mer, de l'extraction de sable et d'autres secteurs pertinents.

En ce qui concerne l'exigence d'une représentation équilibrée et large de toutes les parties prenantes, y compris les représentants de la pêche artisanale, nos membres souhaitent rappeler

NSAC Secretariat: **Tamara Talevska** - tel: +31 62 53 18 192, email: [tamarat@nsrac.org](mailto:tamarat@nsrac.org)  
Registered Office: Louis Braillelaan 80, 2719EK Zoetermeer  
NSAC Transparency Register ID: 91682404018-74

NWWAC Secretariat: **Mo Mathies** – tel: +353 1 2144 143, email: [mo.mathies@nwwac.ie](mailto:mo.mathies@nwwac.ie)  
c/o Bord Iascaigh Mhara, Crofton Road, Dun Laoghaire, Co. Dublin, Ireland  
NWWAC Transparency Register ID: 8900132344-29



que ces organisations sont déjà représentées par plusieurs organisations du groupe Industrie et, en tant que telles, ne voient pas la nécessité d'inclure ces individuellement.

Enfin, en ce qui concerne l'Acte Délégué, nous estimons que la disposition relative au contrôle et au bilan réguliers des performances des Conseils Consultatifs par un consultant externe et indépendant constitue un élément positif. Nous aimerions toutefois proposer que les Termes de Référence de cet examen fassent l'objet d'un accord en concertation avec la Commission, et en tout cas avec les Conseils Consultatifs, afin d'être soumis aux entrepreneurs. Cela permettra de garantir que les résultats et la présentation sont inter-comparables.

La réunion Inter-CC nous a permis de comprendre que la Commission ne prévoit pas de renoncer à son étroite coopération avec les Conseils Consultatifs, en continuant à assister aux réunions individuelles des CC, comme nous en avons l'impression après le transfert de certains dossiers horizontaux (mais toujours spécifiques à une région) vers le forum Inter-CC. Si tel est le cas, nous approuvons cette approche dans la mesure où l'engagement avec les CC n'est pas compromis. Nous voudrions souligner que des avis significatifs et une législation solide ne peuvent émerger que grâce à des synergies résultant d'un engagement et d'un dialogue constants avec les parties prenantes. Les CC sont, à notre avis, les mieux placés pour permettre de telles synergies. Enfin, nous nous réjouissons de travailler avec la Commission afin de déterminer la manière la plus efficace de planifier nos réunions en vue de faire concorder nos calendriers et nos agendas.

Au nom du NSAC et du CC EOS, nous vous remercions de l'attention que vous portez à nos préoccupations et suggestions, et nous vous invitons à prendre contact avec nos Secrétariats si vous souhaitez discuter de nos propositions plus en détails.

Veillez agréer l'expression de nos salutations distinguées,



Kenn Skau Fischer,  
Président du Comité Exécutif du CC pour  
la mer du Nord



Emiel Brouckaert,  
Président du CC EOS

NSAC Secretariat: **Tamara Talevska** - tel: +31 62 53 18 192, email: [tamarat@nsrac.org](mailto:tamarat@nsrac.org)  
Registered Office: Louis Braillelaan 80, 2719EK Zoetermeer  
NSAC Transparency Register ID: 91682404018-74

NWWAC Secretariat: **Mo Mathies** – tel: +353 1 2144 143, email: [mo.mathies@nwwac.ie](mailto:mo.mathies@nwwac.ie)  
c/o Bord Iascaigh Mhara, Crofton Road, Dun Laoghaire, Co. Dublin, Ireland  
NWWAC Transparency Register ID: 8900132344-29

